

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE KAMOURASKA  
SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

# DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

**QUE** conformément à l'article 1007 du code municipal, le rôle général de perception a été déposé au bureau municipal. Il peut être consulté au bureau municipal situé au 321, rue de l'Église, bureau 1 à Saint-Bruno-de-Kamouraska, aux heures d'ouvertures.

**ET** que l'envoi des comptes de taxes pour l'année 2023 se fera le 23 février prochain. La date limite du premier versement est le 24 mars 2023.

**DONNÉ** à Saint-Bruno-de-Kamouraska ce 13<sup>ième</sup> jour du mois de février 2023.

Maryse Ouellet,  
directrice générale